

Montmirail

02 octobre 2009

Poignardée à coups de couteau Une audience chargée en émotion



Le président Latapie n'a pas souhaité que les deux plus jeunes enfants de Christelle et Diégo Schuler assistent à toute l'audience.

« Même s'il élude encore les questions et qu'il reste très évasif dans ses réponses, il a commencé à parler. Il doit la vérité à ses enfants. » Avocate de la partie civile, Estelle Rolland, avoue elle-même sa surprise. Loin d'expliquer ce geste qui l'a conduit le 1er juillet 2007 à tuer sa femme de 27 coups de couteau à leur domicile de Montmirail, Diégo Schuler a commencé à se livrer au premier jour de son procès. Il s'est notamment confié sur son enfance malheureuse, sa rencontre avec Christelle et ses relations ambiguës avec ses enfants. « Je connais Diégo Schuler depuis dix-huit mois et c'est la première fois que je l'entends se livrer de cette façon », soulignait Me Busy, son avocat.

Pas de coup de théâtre au premier jour de ce procès qui se tient jusqu'à ce soir au Palais de justice de Reims. Juste beaucoup d'émotion. Une émotion due en grande partie à la présence sur le banc des parties civiles, des cinq enfants de Christelle Schuler. Ils ont tour à tour pénétré dans l'immense salle d'audience, accompagnés de leurs nourrices, sous l'œil protecteur des services de l'aide à l'enfance. Le premier à prendre place, un bonhomme de 9 ans, dernier né de la fratrie. Des peluches d'un côté et des coloriages de l'autre, le petit garçon s'apprête à entendre la vérité sur la mort de sa maman. À ses côtés, ses sœurs, quatre jolies adolescentes à l'avenir prometteur malgré ce drame qui, il y a deux ans, leur a ôté la présence d'une mère. Un meurtre que leur père a reconnu. « J'aimais ma femme » « Il n'a laissé aucune chance à ma fille de voir grandir ses enfants ! » Le témoignage de Françoise Chatillon, maman de la victime, laisse indifférent l'accusé mais déclenche les premières larmes parmi les filles. C'est en pleurs que la mère de Christelle a conclu : « Qu'il paye pour ce qu'il lui a fait. Il n'avait pas le droit de lui ôter la vie. »

Interrogé par le président de la cour, Diégo Schuler se terre dans un silence dont il ne s'est pas départi depuis les faits. « Je n'ai plus d'enfants ! J'ai tué leur mère, je n'ai donc plus d'enfants », consent-il enfin à lâcher sous le feu des questions de Gilles Latapie. L'accusé commence alors se confier. « Ce que j'ai subi, je l'ai reproduit sur mes enfants », faisant référence à sa condamnation à trois ans de prison pour des faits de violence sur ses filles. Il évoque son coup de foudre pour Christelle à l'âge de 17 ans. Leur projet commun d'ouvrir une chambre d'hôte pour personnes handicapées. Les mots viennent aussi naturellement que les larmes. « J'aimais ma femme. Tous les jours, je pense à elle et à mes enfants. » Schuler cherche ses enfants du regard. Ils osent enfin affronter leur père. Pour l'une d'entre elles, Diégo Schuler n'est plus « papa » mais « Monsieur Schuler ».

« Notre plus grande peur, c'est lui »

Les trois aînées insistent pour apporter leur témoignage. Elles évoquent la mémoire de leur mère. « Maman, c'était quelqu'un de bien. Elle n'a jamais voulu nous séparer de lui, elle voulait juste qu'on soit des enfants normaux. » Cette jolie brune de 15 ans évoque la peur que les enfants avaient de leur père. « Notre plus grande peur, encore aujourd'hui c'est lui... » L'adolescente fourmille de projets et elle le dit haut et fort, comme pour conjurer le sort : « J'ai décidé de devenir juge d'instruction. »

Sa grande sœur, elle, ne veut plus entendre parler de son père : « Je suis partie de la maison il y a quatre ans à cause de lui. Il y a deux ans, à l'âge de l'adolescence où j'ai le plus besoin de ma mère, il me l'enlève. » Elle évoque les tentatives de réconciliation avec Diégo Schuler qui ont toujours avorté.

Pour leur jeune sœur, l'audition s'est achevée dans les larmes : « Jamais je ne lui pardonnerai ! »

Diégo Schuler a écouté ses filles, sans émotion apparente. Les experts et les témoins, qui se sont succédé à la barre toute cette journée, n'ont pas suffi à faire oublier la douleur de ces cinq enfants.

Aujourd'hui, place aux réquisitions de l'avocat général et aux plaidoiries des avocats. Le verdict est attendu en soirée. Corinne LANGE